

DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Formulaire à remettre à Pornic Agglo Pays de Retz
2 rue du Dr Ange Guépin - 44215 Pornic Cedex - Tél : 02 51 74 07 16
secretariat.assainissement@pornicagglo.fr

COMMUNE :

DEMANDEUR

NOM / PRENOM ou STRUCTURE :
ADRESSE :
CODE POSTAL / VILLE :
TELEPHONE :/...../...../...../..... E-MAIL :@.....
Autres coordonnées :

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE A RACCORDER

ADRESSE :
CODE POSTAL / VILLE :
REFERENCES CADASTRALES :
TYPE D'IMMEUBLE : maison immeuble collectif local d'activités autre, à préciser :
Construction : neuve existante construction de plus de 2 ans Division : parcellaire habitation
Autorisation urbanisme de type (PC, DP, ...) n° délivrée le :
Pièces à fournir (obligatoires) : Arrêté de Permis de Construire
 Plan de situation
 Plan de masse avec la position souhaitée du branchement

PROCEDE DE RACCORDEMENT

Nom de l'entreprise travaux en : - domaine privé
- domaine public (voir liste des entreprises agréées)
 Branchement direct sur le réseau public d'assainissement Branchement indirect par passage sur propriété privée
(joindre une copie de l'acte de servitude / autorisation du ou des propriétaires)

DECLARATION DU DEMANDEUR

Je déclare avoir pris connaissance des conditions techniques et financières relatives au branchement et au rejet d'eaux usées : travaux à ma charge et paiement éventuel de la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PfAC) -> voir au verso.

Fait le : à Signature du demandeur :

PARTIE RESERVEE AU SERVICE (NE RIEN INSCRIRE)

Date de réception de la demande : Dossier complet pris en compte le :
Avis : Favorable (accord valant autorisation de déversement) Défavorable motif :
Observations :
.....
 Plan de réseau ci-joint
Envoyé au demandeur le : Visa du service :

DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Formulaire à remettre à Pornic Agglo Pays de Retz
2 rue du Dr Ange Guépin - 44215 Pornic Cedex - Tél : 02 51 74 07 16
secretariat.assainissement@pornicagglo.fr

INFORMATIONS :

Le coût des travaux entre le collecteur principal et la limite de propriété (tabouret de branchement) est à la charge du demandeur.

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise spécialisée dans les travaux publics, agréée par la collectivité (liste transmise sur simple demande au service assainissement), au choix du demandeur.

COÛTS (susceptibles d'être modifiés au 1^{er} janvier de chaque année) :

● **Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif, la PfAC :** elle correspond à l'économie réalisée par l'utilisateur qui n'a pas eu à mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif, compte tenu de l'existence d'un réseau public d'assainissement dans la rue desservant son habitation.

Le fait générateur de perception de la PfAC est le raccordement effectif au réseau existant.

- Pour une maison individuelle ou un bâtiment d'habitation collectif : **2 500 € par logement créé.**
- Extension : **21 € par m²** (montant plafonné à 2 500 €)
- Démolition/Reconstruction/Changement de destination : **21 € par m²** de surface plancher supplémentaire par rapport à la surface démolie.

Contactez le service assainissement pour les autres tarifs applicables (camping, hôtel, commerce,...).

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES : à récupérer sur demande au service assainissement (secretariat.assainissement@pornicagglo.fr) ou sur le site <http://www.pornicagglo.fr/service/l'assainissement-collectif/>

